Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_52-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 6 octobre 2026
Délibération n° : 2026_42
Date de convocation : 25 septembre 2026

Demande de financement Région Sud : Révision du DOCOB du site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin

Par la suite d'une convocation en date du 25 septembre 2026, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 6 octobre 2026 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMÉOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN- EYMÉOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Michel MOURONT	1			1
	Lisa BIENVENU	1		De Laurent MONFORT	2
Abriès-Ristolas	Jean-Sébastien BURSTERT	1			1
	Elise MAROILLEY	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1		De Valérie GARCIN	4
	Julia PRAS	1			1
Arvieux	Christian BLANC	1		De Marcel CANNAT	4
	Danièle PIGEAUT	1			1
Ceillac	Séverine EYMARD	1		De Amélie FOURNIER	2
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			1
	Charlotte RUFFONI	1			1
Eygliers	Yvon BOURDEAUX	1			0
	Axel RIFFARD	1			0
Guillestre	Jean-François BAUDIN	1		De Quentin du PONTAVICE	2
	Quentin du PONTAVICE	1			0
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1		De Delphine ROUX	2
	Delphine ROUX	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Claire DEMARETS	1			1
Mont-Dauphin	Laurent MONTFORT	1			0
		39	**10**	**7**	**36**

Nombre de membres en exercice	25	Nombre de suffrages	39
Nombre de membres présents	15	Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de membres représentés	7	Quorum	20
Nombre de votants	22	Quorum 2/3	26

Pour 36	**Contre 0**	**Abstentions 0**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 005-250500600-20261006-2026_52-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2026-2041 validée par le décret n°2026-304 du 21 avril 2026 ;
- La délibération N°2022_38 du 28 septembre 2022 relative à la réponse à un appel à projets pour l'animation du site Natura 2000 : ZSC Steppique Durancien et Queyrassin pour la période 2023-2024 ;
- La convention n°1 relative à l'attribution d'aides pour l'animation du DOCOB Natura 2000 opération 7.63 du PRDR PACA pour l'animation par le Parc Naturel Régional du Queyras du site Natura 2000 : ZSC Steppique Durancien et Queyrassin sur la période 2023-2024 signée en date du 22 décembre 2022 ;
- La délibération N°2024_62 du 24 septembre 2024 relative à l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2025-2027: ZSC Steppique Durancien et Queyrassin ;
- La convention d'attribution de la Région pour l'animation des 5 sites Natura 2000 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras de 2025 à 2027 du 17 février 2026 ;
- L'appel à projet de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur 2026 : Révision de documents d'objectifs Natura 2000 ;

Considérant :

- Que le Parc naturel régional du Queyras anime l'ensemble de cinq sites Natura 2000 parmi lesquels le Steppique Durancien et Queyrassin depuis 2021 ;
- L'obsolescence du plan de gestion ou DOCOB actuel et sa cartographie de la végétation ;
- L'opportunité de l'ouverture d'un appel à projet Région Sud avec un financement à 100% ;
- Les premiers devis reçus afin de calibrer la réponse à l'appel à projet ;

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 6 octobre 2026, après en avoir délibéré,
Décide :

- De répondre à l'appel à projet de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur : REVISION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000 Intervention régionale 73.04C du Plan stratégique national avant le 19/09/2026 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	**TTC**	**RESSOURCES**	**TTC**	%
Prestation Révision du DOCOB partie 1	54 240,00 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	31 305,60	20
Actualisation de la cartographie des habitats communautaires	102 288,00 €	FEADER	125 222,40	80
		Total des aides publiques	156 528,00	100
		Autofinancement	0,00	0
TOTAL	156 528,00 €	TOTAL	156 528,00	100

- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification ;
- D'autoriser le Président et la Direction à signer tous les documents et à mener toutes les démarches nécessaires pour permettre l'exécution de cette mission.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS